

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur JOLIVEL Patrick, Maire.

Etaient présents : Patrick JOLIVEL, Christian DEHON, Catherine PATUREL, François BRIERE, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Claire GIRARDIN, Eddy BELLANGER, Béatrice PINCEMAIL, Sylvain ALIPRANDI, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Rosaline RENAUDIN donne procuration à Christian DEHON
Fatima MOREDO, Pascal LEPETIT
Jérôme DROUARD arrive à 19h45

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Adhésion de la commune à la compétence « éclairage public »
- Budget communal 2026 – décision modificative n° 01
- Subventions aux associations – 2026
- Délégation de signature pour la vente des 2 terrains au cœur du village à la SAEDEL
- Modification des statuts du syndicat mixte intercommunal du canton d'Anet
- Convention relative à l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI)
- Modification de la délibération concernant l'adoption du règlement intérieur
- « Désherbage » 2026 des ouvrages de la bibliothèque municipale
- Participation Semaine bleue
- Participation financière 2026 au fonds de solidarité logement
- Affaires diverses

ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » - N° 24

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide d'adhérer** à la compétence Éclairage Public développée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir à la date du 1^{er} janvier 2027.
- **Approuve le règlement** relatif aux conditions d'exercice de la compétence Éclairage Public et **prend acte** qu'un état contradictoire portant sur la quantité et la valeur comptable des installations emportera transfert effectif de la compétence Éclairage Public à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et instauration du service.
- **Donne son accord** à la mise à disposition des installations d'éclairage public de la commune à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la durée de son adhésion.
- **Prend acte** que la commune demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.
- **S'engage**, dans le cadre d'un partenariat avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, à réaliser à court terme un programme de travaux de rénovation des installations d'éclairage public pouvant faire l'objet le cas échéant de plusieurs tranches distinctes en vue de faciliter leur réalisation.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision d'adhésion à la compétence Éclairage Public de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

BUDGET COMMUNAL 2026 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 – N°25

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier les écritures comptables pour répondre aux besoins de l'équilibre budgétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2026 – N° 26

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions pour un montant total de 2 610 €.

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DES TERRAINS AU CŒUR DU VILLAGE A LA SAEDEL – N° 27

Considérant qu'il reste deux terrains disponibles à la vente, le Maire propose au Conseil municipal de réviser les prix à la valeur du marché actuel soit 164.29 €/m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de valider la grille tarifaire selon les conditions et les montants indiqués,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents concernant ces opérations de vente.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU CANTON D'ANET – N° 28

Dans les statuts mis à jour en 2023, il a été omis de supprimer le paragraphe relatif aux transports scolaires à l'article 8.1 relatif aux dépenses et ressources :

- C – Gestion des transports scolaires des collèges du canton : au prorata du nombre d'élèves recensé à la rentrée de l'année scolaire en cours.
- Article 6 : remplacer « une commune » par « un membre »
- Article 8 : ajouter « et ses budgets annexes » à la fin de la 1^{ère} phrase
- Article 8.1 : ajouter « quand il y a lieu » au début du paragraphe relatif à l'appel à contribution
- Article 9.2 : ajouter « à condition que la loi n'en dispose autrement » au début du paragraphe

La Préfecture d'Eure-et-Loir demande qu'il soit procédé à une nouvelle modification des statuts, et que les membres se prononcent sur un projet prévoyant la suppression de cet article et d'apporter les corrections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet avec les corrections rappelées au préalable de la présente délibération.

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI) – N° 29

Le Conseil, après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'autoriser le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention (437 € par an) seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR – N° 30 **Annule et remplace la délibération n° 22 du 05/06/2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture d'Eure-et-Loir concernant l'article 17. Cet article doit être retiré du règlement intérieur puisque le Maire « est seul maître de l'ordre du jour et choisit les questions qui y sont inscrites ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

« DESHERBAGE » 2026 DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – N° 31

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la reconduction de cette régulation des ouvrages et autorise la Responsable de la bibliothèque a géré l'ensemble de l'opération.

PARTICIPATION SEMAINE BLEUE – N° 32

Il a été décidé avec la municipalité de proposer 60 places aux premiers inscrits (administrés de plus de 65 ans).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents approuve la décision et accepte de régler la facture du Dianetum pour un montant de 600 € (SIX CENT EUROS).

PARTICIPATION FINANCIERE 2026 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – N° 33

Le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds de solidarité logement et rappelle que la commune s'est engagée dans un partenariat avec Eure-et-Loir Habitat pour des logements sociaux.

AFFAIRES DIVERSES :

M. le Maire informe qu'une étude est en cours pour remplacer une des chaudières de l'école par une climatisation réversible. Dans l'attente, un devis est attendu pour raccorder provisoirement les bâtiments avec la grosse chaudière de l'école.

M. le Maire présente le devis pour l'installation de deux panneaux qui seront apposés à l'étang pour rappeler la réglementation du site.

M. le Maire présente l'étude réalisée par C.A.U.E pour la création d'une cour végétalisée à l'école. La proposition ne correspond pas aux attentes. Une nouvelle étude sera demandée.

M. le Maire informe que le gérant de la Guinguette souhaite un nouvel aménagement pour 2027. Il propose un projet de « sucrerie » sur un espace de 200 m². Le projet nécessite réflexion avant de prendre une décision.

TOUR DE TABLE :

S. ALIPRANDI informe que le spectacle 1 2 3 hop a rencontré un vif succès.

C. PATUREL informe l'opération NETTOYONS LA NATURE le samedi 10 octobre 2026 de 9h à 12h. L'information est relayée sur Panneapocket.

M. le Maire rappelle Octobre Rose le samedi 3 octobre autour de l'étang organisé par le domaine de Vitré.

La séance est levée à 20 H 50

La prochaine réunion n'est pas fixée.

Le Maire
Patrick JOLIVEL,

Le Secrétaire
Christian DEHON,

L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.